



***FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT***

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CTL du 12 avril

La question du télé-travail :

Pourquoi FO a voté contre la mise en place du télé-travail à la DRFIP75?

Pour déterminer ce vote nous avons essentiellement tenu compte du contexte. Mais nous précisons tout de suite que nous défendrons tous les dossiers, notamment sur le critère d'éloignement, étant donné que les règles de mutation évoluent très mal, au détriment des agents, et que la géographie revisitée va aggraver la situation.

Nous avons voté contre le télé-travail car :

- il s'agit d'une forme d'inversion de la hiérarchie des normes dans laquelle c'est à l'agent de fournir le cadre de travail et non plus à l'administration
- le télétravail vient à point au moment où la géographie revisitée va désorganiser les services en transférant des tâches et des missions hors de Paris
- nous avons des craintes, vu la situation, que la direction cherche à surcharger les agents en profitant de leur isolement
- nous avons considéré que la direction manoeuvre, avec le télétravail, pour casser le caractère collectif des services juste au moment où il faut s'unir plus que jamais
- nous avons pensé le télétravail pourrait être un moyen d'expérimenter le co-working, c'est à dire la mise en oeuvre d'une rentabilisation des surfaces de travail au détriment des agents et du service public. En effet, avec le co-working, tous les bureaux deviennent interchangeable et anonymes.

Conclusion :

La géographie revisitée permet tout à fait d'avancer dans ce genre de projets que nous combattons. Nous ajouterons que depuis plusieurs années la DG multiplie les procédures pour délocaliser les tâches et les missions pour pallier le manque d'effectifs : CSP à distance, SAR (Service d'Appui au Réseau en province), sans oublier l'application APSRV (accueil personnalisé sur rendez-vous) qui permet de délocaliser les rendez-vous dans n'importe quel lieu, y compris les rendez-vous téléphoniques, même si cet aspect n'est pas encore pratiqué.

Dans ces conditions, nous avons décidé de ne pas faire de demi-mesure, c'est-à-dire de ne pas nous abstenir et donc de voter contre. Dans un monde idéal, c'est-à-dire dans un monde avec une fonction publique idéale où tous les droits des agents et des citoyens seraient respectés, nous aurions voté pour, mais nous ne pouvons que constater que le monde idéal s'éloigne à grandes enjambées.

- RETRAIT DU PLAN DARMANIN !!! RETRAIT de la LOI DUSSOPT !!!